Office of the Commissioner of Official Languages
Commissariat aux langues officielles

Bulletin Infoaction

February 2007
Office of the Commissioner of Official Languages

New Commissioner Wants to Promote a Constructive Dialogue

New Commissioner Wants to Promote a Constructive Dialogue 1
Graham Fraser Is No Stranger to Language Issues 3
Bilingualism and the Vancouver 2010 Olympic Games 3
Up Close and Bilingual: The New Commissioner Lays Out His Priorities 4
Consulting Minority Communities 7
Implementing Part VII: Achieving Concrete Results 8
Strong Support for Linguistic Duality 10
Air Canada's Language Requirements 12

Graham Fraser
Commissioner of Official Languages

I would like to take this opportunity to introduce myself and outline my vision of the role of Commissioner of Official Languages. As a journalist, I have had the rare privilege of closely observing and reporting on relations between Canada's two language communities and seeing first-hand the extent to which bilingualism is ingrained in the Canadian identity. I accepted the position of Commissioner because I strongly believe in the concept of linguistic duality—one of Canada's defining characteristics.

As Canada becomes more culturally diverse, linguistic duality becomes increasingly important since these elements are closely intertwined. A bilingual environment is more receptive to multiculturalism. Without recognition of Canada's two language communities, the concept of multiculturalism would be harder to promote. Furthermore, people exposed to a second language and culture generally tend to be more open to other cultures.

Throughout my mandate, I will work to promote Canada's two official languages as a vital element of leadership and front-line service in both the public and private sectors. I will also work to ensure the federal public service sets the standard in this regard.

Canada's linguistic duality depends on the vitality of its two official language communities, and I will devote my mandate

The Social Fabric of Canada

A fabric is woven of many threads. Those of us who speak English and those of us who speak French — ourselves made up of many different elements — have joined together to weave a social fabric called Canada. The golden fabric at the centre symbolizes the meeting place of our two linguistic communities and the richness of the dialogue between them.

to promoting and strengthening this vitality. I want to be a bridge-builder and, to this end, will use every available tool to foster a dialogue between Canada's official language communities, federal institutions and new Canadians.

I will work to promote our two official languages and protect the language rights of minority communities. I will ensure the federal government respects its commitments under the *Official Languages Act*, especially those set out in the recently amended Part VII. All federal institutions are now legally required to adopt positive measures to ensure English and French have equal status in Canadian society.

In the longer term, I would like to see a review of our approach to language instruction. In my opinion, our current approach is the reason the federal government cannot hire enough fluently bilingual staff. While there is clear interest in bilingualism (i.e. some 300,000 young Canadians are enrolled in immersion programs), most English-language universities treat French as a foreign language. If engineering schools told students they didn't need to learn computers because their future employers would teach them, businesses would immediately protest. While the federal government provides language training to many of its employees, it would make more sense—and be less costly for tax payers—to teach the second language at a younger age.

Since education is a provincial responsibility, I plan to work closely with all governments to advance the issue of official language instruction. I feel I can be a bridge-builder in this regard, and would like to promote and encourage partnerships. I also want to help Canadians understand the benefits of speaking a second language, since people who speak both official languages have a better knowledge and understanding of members of the other community.

I look forward to engaging in a constructive dialogue with all Canadians —Anglophones and Francophones, newcomers and native-born—to help strengthen Canada's linguistic duality.

The French language belongs to all Canadians, just as English belongs to all Canadians. It's a part of our heritage — and one of our greatest assets.

Graham Fraser, House of Commons Standing Committee on Official Languages, September 28, 2006.

Office of the Commissioner of Official Languages

ISSN: 1203-0996

344 Slater Street, 3rd floor, Ottawa, Ontario K1A 0T8
Toll-free number: 1-877-996-6368 Fax: 613-993-5082
message@ocol-clo.gc.ca www.ocol-clo.gc.ca

Atlantic Region
Tel.: 506-851-7047
1-800-561-7109

Québec Region
Tel.: 514-283-4996
1-800-363-0628

Ontario Region
Tel.: 416-973-1903
1-800-387-0635

Manitoba and Saskatchewan Region
Tel.: 204-983-2111
1-800-665-8731

Alberta, British Columbia, Northwest Territories, Yukon and Nunavut Region
Tel.: 780-495-3111
1-800-661-3642

2008-01630/

Graham Fraser Is No Stranger to Language Issues

Graham Fraser is a respected journalist and author who has taken an interest in linguistic duality all throughout his career.

Born in Ottawa, he has also lived and worked in Toronto, Montréal, Québec and Washington. Mr. Fraser was educated at the University of Toronto, where he earned a Bachelor of Arts degree and a Master of Arts degree in History.

Before becoming Commissioner, Mr. Fraser worked as a journalist for the *Toronto Star*, where he was the newspaper's national affairs writer. He also worked for *Maclean's*, *The Montreal Gazette* and *The Globe and Mail*. He was a weekly columnist for *Le Devoir* from 1995 to 2000 and has been a regular commentator on *Panorama*, a public affairs program on TFO.

Mr. Fraser reported in both official languages on cultural and foreign policy, constitutional debates and national, provincial and international politics. He has spoken on official languages issues to minority organizations in Quebec, New Brunswick and Ontario, as well as national minority language organizations. He has also given talks on language policy as an adjunct professor at Carleton University and at other universities.

Mr. Fraser has written several books, including *Sorry, I Don't Speak French*, published in March 2006. The book helped renew public discussion of language policy in Canada. He is also the author of *PQ: René Lévesque and the Parti Québecois in Power*, which dealt with Quebec language policy and which was nominated for a Governor General's Award for Non-Fiction in 1984.

In 1979, he helped found the Centre for Investigative Journalism, the bilingual precursor of the Canadian Association of Journalists, and served on the Centre's board for two terms. Mr. Fraser is the first recipient of the Public Policy Forum's Hyman Solomon Award for Excellence in Public Policy Journalism.

Bilingualism and the Vancouver 2010 Olympic Games

In 2010, athletes from around the world will gather in Vancouver for the Olympic Winter Games. The Commissioner of Official Languages, Graham Fraser, will be closely following the preparations for the event. He explained to the Senate Standing Committee on Official Languages that "At the 2006 Olympic Winter Games in Turin, English was predominant, while French was used only at the opening and closing ceremonies, even though it is an official language at the Olympics. In Vancouver, we will need to do much better with respect to language.

One of the early issues of concern is television broadcasting: the English-language rights are held by CTV, while the French-language rights are shared by TQS and RDS. This will put Francophones in Canada at a disadvantage since, for most residents living outside Quebec, these channels are only accessible through digital cable or satellite subscription. In addition, CTV plans to devote twice as much air time to the Games as both French-language networks.

The Commissioner is asking organizers to ensure that Canadians receive an equal quality of coverage of the Olympic Games and sports commentary in both official languages.

Up Close and Bilingual: The New Commissioner Lays Out his Priorities

Graham Fraser took some time out recently to talk to *Infoaction* about himself and his vision for the future. Born in Ottawa and educated in Toronto, Mr. Fraser worked for many years as a journalist in Quebec and has written extensively about language issues over the years. He brings his own unique perspective to the position, which he took up on October 17, 2006.

How did you become bilingual?

When I was a student at the University of Toronto in 1965, a classmate told me about an opportunity to work on an archaeology project in Quebec. There ended up being a group of 20 of us – half Anglophone, half Francophone – working on a dig at Fort Lennox. I discovered I was much more fascinated by Quebec and what was going on there than I was by archaeology. For the next two summers, I worked on a mental health project at a psychiatric hospital in east-end Montréal. Those three summers in Quebec improved my knowledge of French, which was very limited at first. My progress stemmed largely from my interest in French-speaking Quebec society.

You were sent to Quebec as a reporter in 1976 and ended up living in the City of Québec for seven years. How was that?

After seven years in Toronto, I had lost some of my French, so I had some learning to do.

One of the first times I went to the City of Québec was in 1976 for a political convention. I looked out the window to the hills around the city, with the houses all lit up, and said to myself: "All those people speak French!"

Living in Québec was real immersion! There's no simultaneous translation in the Quebec National Assembly. There were all these expressions used by politicians that were completely foreign to me. One expression that I couldn't figure out at all was "en bonne et due forme." I heard it as "en bonnet du forme." It didn't mean anything to me!

I always felt very welcome in the City of Québec. My family and I very much enjoyed our seven years there and we look back fondly on that part of our lives.

How did the experience of living in the City of Québec as part of the English-speaking minority influence your perception of language minorities?

I learned what it takes to foster vitality in a minority community. I now believe that you've got to make a distinction between the services that are essential for travellers and those that are needed for a minority community's vitality. They're not necessarily the same! A minority community's vitality hinges on, for example, having access to its own institutions and being able to fully participate in the larger community.

How did becoming bilingual define your view of bilingualism?

I think language is "relationship-based" that is, tied to the relationships we have with individual people. When public service employees make greater use of their skills in their second language on the job, they slowly change how they relate to the people around them. Simply taking a course in French doesn't mean that you can suddenly interact effectively with colleagues in the other language. It's a task you have to work at—practice makes perfect.

We also need to remember that the goal of the official languages policy is not to force everyone to learn both languages. It exists for two fundamental reasons: to protect the rights of unilingual people by ensuring citizens can receive services in their language of choice, and to safeguard and promote the development of minority language communities.

How do you view your mandate?

In the short term, I think the big challenge for the Office of the Commisioner, and for me, is to ensure that the recent amendments to the *Official Languages Act* concerning minority community development are applied properly and efficiently.

We're in a period of adjustment right now. This poses a challenge both for minority communities and the public service, because they need to begin a

dialogue and set priorities about the positive measures they can take together to help minority communities flourish.

Also, the implementation of new technology is leading to important changes in service delivery. We must examine how this affects minority communities.

How do you see yourself contributing to the application of the amendments to the *Official Languages Act*?

I think I can play an important role as a bridge-builder between minority communities, the government and the public service to foster a dialogue that will help establish positive measures, make the public service aware of its new responsibilities under the Act, and allow minority communities to identify, as specifically as possible, the positive measures that can be the most helpful. We're only just starting to examine what the term "positive measures" means on a practical level, and I'd like to help the process along.

Is there a specific issue that you will be focussing on?

I've identified a flaw in Canada's language landscape. Despite the strong interest in French immersion, there remain problems with access to instruction in French. With a few noble exceptions, English-language universities continue by and large to treat French as a foreign language rather than a Canadian one, which is one of the reasons the federal government has trouble hiring graduates who can work easily in both official languages.

What does that mean for the public service?

A remedial language training system was created in the 1970s to increase the number of bilingual public service employees. However, because of a flaw in the education system, this catch-up system, which was supposed to be temporary, has become a permanent part of the way we train managers in the public service. The cost of teaching a second language to people who are 47, 52 or 55 years old is excessively high. They are often well advanced in their careers and already earning high salaries, and, since older adults learn at a slower pace, it costs a great deal to employ replacement workers while we train them.

What do you think about language training for public service employees?

I find it absurd that schools of public administration in Canada do not include mastery of both official languages among what they consider key leadership skills. This is the heart of the issue: our public service needs to play a leadership role by providing excellent bilingual service, by ensuring that employees can work in French or English, and by serving ministers in their preferred language. I don't know how anyone can hope to understand Canada in all its complexity without understanding its four million unilingual Francophones.

What have been some of the Government of Canada's achievements in terms of bilingualism?

The federal government has managed to offer services in both official languages, though not in every case and not always smoothly. Nonetheless, it has achieved many of its goals in this area.

Some 300,000 children in Canada are enrolled in French immersion programs. I find it encouraging that more and more Canadians—especially young people—consider mastery of both official languages to be part of the Canadian identity. I was moved to see young medal winners at the Turin Winter Games, still panting from exertion, able to give fluent and articulate interviews in both English and French.

There are also success stories within the country's political leadership. Prime Minister Stephen Harper speaks both official languages with impeccable precision. He has set a personal example and a very high standard for the use of both official languages. Our two most recent Governors General, Adrienne Clarkson and Michaëlle Jean, have come from immigrant minority communities. Each came to Canada at an early age, integrated into one official language community and then decided that, to become full participants in the life of the country, they would learn the other language as well. The quiet example set by these women sends a powerful message that cultural diversity, rather than weakening linguistic duality, complements and strengthens it.

While there are still problems, we can take pride in the progress we have made in many areas. I am confident that I can count on the commitment of federal institutions to do more in the future. I know also that when I report to Parliament on implementation of the Act, I can count on the active support of the members of the Senate and House of Commons committees on official languages.

What challenges does the public service face in terms of official languages?

On a priority basis, it's ensuring that newly-minted changes to the Act concerning official language minority community development are implemented. Obviously, this does not mean that Part IV and Part V of the Act, which deal with the delivery of bilingual services and the right to use English and French at work, should be neglected. At a human level, the challenge is to create a work environment where all employees know they can use the official language of their choice and be understood, and have the necessary skills to perform their duties where language criteria are applicable.

I think the key word is "respect." The challenge for the public service is to promote a healthy work environment that demonstrates respect for both official languages.

I suspect that people often file a complaint with the Office of the Commissioner because they feel they have been treated with contempt and want to be respected. In my opinion, the greatest challenge for the public service is to ensure that citizens and employees are treated respectfully when it comes to their official language.

I'm also anxious to know more about the public service language instruction process. I want to ensure official languages policy in the public service becomes a matter of communication with the public, which means offering services in both official languages rather than passing a simple test.

How do you ensure people view the learning of a second language as normal? Is this part of your role?

Yes, it is part of my role. In my speeches, I've described my role as that of cheerleader or nag, but I could just as well have used the words "promoter" and "protector." These two roles reinforce each other.

Take promotion, for example. A vital role of the Office of the Commissioner is to help Canadians understand that knowing both official languages is a major asset. Canada has two extraordinarily vital and rich cultures. Our films are nominated for Oscars, our authors win international literary awards, and two Quebec novels were recently nominated for the Giller Prize.

In both language communities, there's a growing awareness that interesting things are happening on the other side of the fence. I can't imagine how someone who doesn't speak both languages can claim to understand the country as a whole. Each community is too culturally rich. How can people claim to understand Canada's national dialogue if they only know half of it?

What are the obstacles to learning a second language?

In 1967, then Justice Minister Pierre Trudeau said language rights consisted of two basic components: the right to learn, and the right to use. The entire edifice of language rights rests on these two pillars, and the structure we have built over the last 40 years comes down to these two rights.

There's no lack of desire to learn. The demand for French immersion is a clear indication of that. The problem is that there are serious flaws in the system. To a large extent, our collective level of bilingualism, the product of a range of individual decisions, rests on the shoulders of 14-year-olds deciding which second-language courses they will take or drop in high school – assuming they are even available. And they often are not.

We need to ensure people are aware that these choices are important for their future as for Canada's.

Mr. Fraser has a clear vision of the significance of linguistic duality as a core Canadian value, and understands how Canada's French-speaking and Acadian communities embody that value.

Jean-Guy Rioux, *L'Express*, September 2006
President, Fédération des communautés francophones et acadienne.

Consulting Official Language Communities

Meeting of the Executive Committee of the Community Table of the National Resources Comittee for the English Linguistic Table, Montréal, November 2006.
From left to right: John Buck, JoAnn Fandrich, Eva Ludvig, Graham Fraser, Elizabeth Kater and Ivan Harding

A few weeks after assuming his duties, Graham Fraser toured the country to meet with different organizations such as university representatives, the organizing committee of the 2010 Olympics and representatives of official language communities. The goal of his tour, which included stops in Vancouver, Toronto, Montréal, Halifax and Charlottetown, was to establish a dialogue and better understand the needs of these communities.

Mr. Fraser wants to work closely with communities, among others, both to address their concerns and ensure that the amendments to Part VII of the *Official Languages Act* are implemented. There are common problems as well as specific situations that vary from province to province. "We need to work together to find tailor-made solutions," he said.

Demographic Changes

In Anglophone communities in Quebec and Francophone communities in Atlantic Canada and Northern Ontario, there is an exodus of young people in search of work toward Western Canada and major urban centres. Unfortunately, this trend threatens the vitality of the communities they leave behind. We also need to examine how we can better integrate new French-speaking immigrants, especially in Ontario's urban areas.

Budget Cuts

Education, early childhood services, health care, and access to service in their language are key issues. Communities across Canada have raised concerns with the Commissioner about federal budget cuts to programs for women, youth and literacy, and to the Court Challenges Program. The Office of the Commissioner of Official Languages has launched an investigation into this matter.

Our Office has received more than a hundred complaints concerning the cancellation of the Court Challenges Program and the Commissioner intends to be very vigilant in exercising his ombudsman role. "This issue is a priority for me and my team," he said.

Education: A Key Issue

Since schools are essential to their vitality, official language minority communities all face similar challenges in the area of education. They need to resolve problems such as the integration of students from a variety of backgrounds (i.e. Anglophone/Francophone) or from immigrant families, school closures, inadequate or outdated school infrastructure, and full participation of all eligible children.

The Quebec English School Boards Association is an excellent example of a community that has taken charge of its development. It set up a stakeholders' advisory board to review issues, make recommendations, and establish a dialogue between majority and minority language communities. The board issued its report in October 2006. "I concur with the advisory board's recommendations that we recognize schools as community resources, and that we need to find ways to build bridges between Quebec's official language majority and minority communities so we can identify mutual benefits," said Mr. Fraser. He added that forming and encouraging such relationships and dialogue will go a long way in helping to promote Canada's linguistic duality: "Linguistic and cultural exchanges between students and teachers from English and French schools are an excellent opportunity to learn the second official language and discover another culture. I want to create opportunities for communication and exchange between language majorities and minorities throughout Canada."

Implementing Part VII: Achieving Concrete Results

Part VII of the *Official Languages Act*, recently amended and improved, is an extremely useful tool for Canada's language communities. However, its implementation will require considerable openness and commitment to change. First, language communities and federal departments and agencies must understand the amendments. Second, the federal government and language communities must form partnerships based on an understanding of each community's unique characteristics.

Industry Canada's Community Access Program is a case in point. It provides Canadians with affordable access to the Internet via schools, community centres, libraries, etc. A few years ago, Industry Canada adjusted its selection criteria to enable minority language communities to have better Internet access in their own language. Today, there are more than 100 networks across the country serving most official language minority communities. (Visit the Web site: cap.ic.gc.ca/pub/index.html?iin.lang=en)

This is one concrete example of the benefits that result from effective implementation of the 1988 amendments to Part VII of the *Official Languages Act*. It sets out the Government of Canada's commitment to ensuring that English and French have equal status in Canadian society, and that Anglophone and Francophone communities across Canada can develop and thrive. As a result of the November 2005 amendments—which received the support of Conservative, Liberal and New Democrat MPs—all federal institutions are now legally required to adopt positive measures to meet this commitment.

While each institution must decide, in accordance with its mandate, what "positive measures" it could take, the measures adopted must be proactive, systematic, geared toward concrete and measurable results, and adapted to meet specific needs of the communities. These measures should also help strengthen the social and community institutions at the heart of everyday life (i.e. schools, health care facilities, business development centres, arts and culture centres, etc.).

To more fully understand the concept of "positive measure," the Office of the Commissioner consulted communities, senior public service employees and political leaders. The possibilities are endless. For example, in 2004, Parks Canada marked the 400th anniversary of the arrival of French settlers in North America by developing, as part of its educational program, a lesson plan to help high school students improve their knowledge of the history of French in Canada.

The amendments to Part VII also allow minority language communities to seek legal redress if their rights are not

Wording of the legislative changes to Part VII of the *Official Language Act* in bold

41. (1) The Government of Canada is committed to (a) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and (b) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

(2) Every federal institution has the duty to ensure that positive measures are taken for the implementation of the commitments under subsection (1). For greater certainty, this implementation shall be carried out while respecting the jurisdiction and powers of the provinces.

(3) The Governor in Council may make regulations in respect of federal institutions, other than the Senate, House of Commons, Library of Parliament, office of the Senate Ethics Officer or office of the Ethics Commissioner, prescribing the manner in which any duties of those institutions under this Part are to be carried out.

77. (1) Any person who has made a complaint to the Commissioner in respect of a right or duty under sections 4 to 7, sections 10 to 13 or Part IV, V **or VII**, or in respect of section 91, may apply to the Court for a remedy under this Part.

respected. "We are very pleased that these measures have been passed," declared Martin Murphy, president of the Quebec Community Groups Network. However, he added that he hoped the Government of Canada would comply with its own Act, and that minority communities would never have to go to court to assert their rights.

Graham Fraser stressed that the government must respect the terms of the *Official Languages Act*, especially the commitments set out in Part VII. "One of my priorities will be to ensure the Act is effective," Mr. Fraser said, adding that all federal government initiatives must now take the interests of minority communities into account. He said that good intentions are no longer enough and that we must now see concrete results. "As Commissioner, I will promote a constructive approach toward relations with federal institutions to ensure they understand their obligations and develop the 'Part VII reflex', namely, the instinctive integration of positive measures into their policies and programs."

Having lived seven years in the City of Québec as a member of its English-speaking minority, Mr. Fraser understands what a minority community needs to preserve its vitality. "People most need services in their language when they're in trouble. In day-to-day situations, most minorities have a certain level of bilingualism. But when there's a crisis—a health crisis, a legal crisis—that's when you really need to be served in your language. We know that minority communities are working hard to create the institutions and environment they need to preserve their vitality, and federal institutions must work closely with them to help ensure their development."

Communities also want to work in partnership with institutions, and the Commissioner wants to facilitate communication between all parties. Mr. Fraser says we need to change the way we think and act: "We're in a period of adjustment right now. This poses a challenge both for minority communities and the public service because they need to set priorities and begin a dialogue about the positive measures they can each take to help minority communities flourish."

They have made a wise and well-judged choice by appointing Graham Fraser. Mr. Fraser speaks French eloquently. He lived in Quebec for several years and is personally convinced that being able to speak our country's two official languages presents an undeniable advantage. As far as he's concerned, forcing Canadians to become bilingual is not an option he's even willing to consider; he would rather use the power of persuasion than compulsion. [...] His views on the country's socio-cultural dynamics, his analytical skills, and his language proficiency will allow us to draw on his eloquent, well-documented and, if not powerful, most likely very relevant reports.

Jean Saint-Cyr, *L'Acadie nouvelle*, October 2006.

Martin Murphy, president of the Quebec Community Groups Network, welcomed Fraser's appointment, saying he hopes to work with him on addressing a number of concerns to Quebec's English community, including rumours of threats to the federal Court Challenges Program and access to justice in English.

The Gazette, September 14, 2006.

Strong Support for Linguistic Duality

For decades, the vast majority of the population has supported the fundamental principles of linguistic duality in Canada. Does this support reflect a superficial interest in the country's bilingual nature or is it a manifestation of strong support for linguistic duality? A public opinion survey published by the Office of the Commissioner of Official Languages in September 2006 seems to indicate that Canadians are truly committed to both official languages.

A solid majority of survey respondents—72%—indicated that they are in favour of bilingualism in Canada. This is a marked increase from the results obtained for the same question in previous years.

Much more specific questions, requiring respondents to clarify their commitment, yielded very significant data. Not only did respondents indicate that they want to learn the other official language, if there were more opportunity to do so, but they also agree that more financial resources are required for education in the minority language to improve the quality of education offered.

Questions asked to respondents (sample)

Would agree to more funding for minority language schools so they could offer the same quality of education as majority language schools.	**77%**
Would be more likely to take courses in the second official language if courses were more accessible.	**62%**
Are in favour of bilingualism in their province.	**70%**
People who speak both English and French have a better chance of finding a good job.	**84%**
Learning a second language is one of the most fulfilling things that you can do for yourself.	**84%**
Having two official languages has made Canada a more welcoming place for immigrants.	**73%**
Linguistic duality is one of the things that really defines what it means to be Canadian.	**69%**

The Evolution of Public Opinion on Official Languages in Canada
Decima Research, September 2006.

If your children were to learn another language, which language would be most important for them to learn?

British Columbia	French: 44% Chinese: 13% Spanish: 7%
Alberta	French: 57% Spanish: 15% Chinese: 6%
Manitoba and Saskatchewan	French: 64% Spanish: 6% Chinese: 5%
Ontario	French: 71% Chinese: 7% Spanish: 5%
Quebec	English: 88% Spanish: 7%
Atlantic Canada	French: 90% English: 3%

The Evolution of Public Opinion on Official Languages in Canada, Decima Research, September 2006.

Official languages come first

Considering the increasing diversity of Canada's population, you might think that Canadians are interested in a wide variety of cultures and in languages other than English and French, and you would be right; however, learning the two official languages remains a priority.

The benefits of being bilingual

For many Canadians, being bilingual opens doors for them on a professional level. Many Canadians also realize that knowing both official languages enriches their lives in other ways as well.

Methodology

Decima Research included nine questions on behalf of the Office of the Commissioner of Official Languages, when it polled 2,000 Canadians 18 years of age and older by telephone between February 2 and 13, 2006.

A sample size of 2,000 people is considered accurate to within plus or minus 2.2%, 19 times out of 20. A smaller sample size of 1,000 people is considered accurate to within plus or minus 3.1%, 19 times out of 20. The margin of error for smaller sub-samples is larger.

For more information, visit our Web site
www.ocol-clo.gc.ca/archives/op_ap/stat/epon_e.htm

>> Keep checking the **Office of the Commissioner of Official Languages' Web site**. We are in the process of redesigning our site so that it projects a more dynamic image of official languages to the country. By updating and improving our site, we hope to create an official languages and linguistic duality reference tool.

We value your comments and suggestions. Please feel free to forward us any relevant links that we could include on our Web site. You can reach us at **webmaster-webmestre@ocol-clo.gc.ca**.

Air Canada's Language Requirements

In response to the restructuring of Air Canada completed in 2004, the federal government tabled a new bill last October to ensure that Air Canada's former internal divisions be subject to the *Official Languages Act*, thereby maintaining the language rights of the travelling public and Air Canada employees.

At first glance, Bill C-29 addresses issues raised by the Office of the Commissioner of Official Languages. The new Commissioner of Official Languages, Graham Fraser, says he is pleased that the amendments contained in the bill will clarify which entities will be subject to the *Official Languages Act*.

However, in an appearance before the House of Commons Standing Committee on Official Languages, Mr. Fraser said he was concerned that, while Jazz will have to respect the language rights of the travelling public, it will have no such obligation towards its employees. Nonetheless, since the restructuring, Jazz has assumed service responsibilities for a growing number of routes that used to be operated by Air Canada, and a substantial number of Air Canada employees now work for Jazz, which enables the company to offer the new routes.

"It is important to remember that, while Air Canada is now a private company, it was built with public funds and Canadians have high expectations of it," he explained.

"Air Canada is a Canadian symbol and, as such, must represent the people it serves, especially in terms of linguistic duality—a vital part of our identity."

"While waiting for the new regulations to come into force, my office will continue to address public complaints and investigate the quality of services in both official languages, and Air Canada is continuing to work with us in this regard."

There are four million unilingual French-speaking Canadians and somebody has got to be able to talk to them and they have to be able to feel that their federal government can serve them as effectively and efficiently as it can serve the 20 million unilingual English-speaking Canadians. The law is not there to make everybody learn another language. The law is there to guarantee that you don't have to learn another official language to be a Canadian. And I think that is what people tend to miss in this. This is about protecting people's rights to be served by their government in either English or French.

Graham Fraser, *Sounds Like Canada* (CBC-Radio), October 24, 2006.

Commissariat aux langues officielles
Office of the Commissioner of Official Languages

Bulletin **Infoaction**

Février 2007

Commissariat aux langues officielles

Le nouveau commissaire veut stimuler un dialogue constructif

Le nouveau commissaire veut stimuler un dialogue constructif 1

Graham Fraser connaît bien le dossier linguistique 3

Le bilinguisme et les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver 3

Entretien avec le nouveau commissaire : son parcours et ses priorités 4

À l'écoute des communautés de langue officielle 7

La mise en œuvre de la partie VII : parvenir à des résultats concrets 8

Un attachement profond à l'égard de la dualité linguistique 10

Les obligations linguistiques d'Air Canada 12

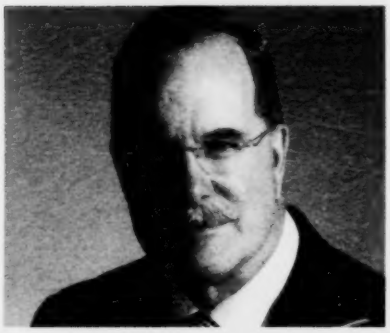

Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour me présenter et pour transmettre ma perception du rôle de commissaire aux langues officielles. À titre de journaliste, j'ai eu le rare privilège d'observer et de commenter les relations qui existent entre les deux groupes linguistiques du Canada. J'ai également pu constater dans le feu de l'action à quel point la dualité linguistique se situe au cœur de l'identité canadienne. Si j'ai accepté le poste de commissaire, c'est parce que je crois profondément à cette dualité. À mon avis, il s'agit de l'un des principaux traits qui définissent le Canada.

La dualité linguistique prend de plus en plus d'importance à mesure que s'accroît notre diversité culturelle : ces deux éléments sont intimement liés. Le bilinguisme ouvre la voie au multiculturalisme. Je dirais même que, sans cette reconnaissance des deux communautés linguistiques du Canada, il serait difficile de promouvoir le multiculturalisme. C'est le fait d'être exposé à une deuxième langue et à sa culture qui permet, en règle générale, aux gens de mieux accepter d'autres cultures.

Tout au long de mon mandat, j'entends faire la promotion des deux langues officielles, car c'est une composante essentielle du leadership et des services de première ligne, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Je veillerai donc à ce que la fonction publique fédérale serve de modèle à cet égard.

Le tissu social du Canada

Un tissu est fait de nombreux fils. Les citoyens et citoyennes de ce pays, qui parlent le français ou l'anglais et ont des racines ethnoculturelles fort diverses, forment un tissu social que l'on appelle le Canada. Le tissu doré au centre symbolise la rencontre de nos deux collectivités linguistiques et la richesse de leur dialogue.

La dualité linguistique repose sur la vitalité des deux communautés de langue officielle du pays. Au cours de mon mandat, j'insisterai sur la nécessité d'assurer cette vitalité. Je veux bâtir des ponts : j'utiliserai tous les moyens à ma disposition pour favoriser le dialogue entre les deux communautés de langue officielle, les institutions fédérales et les néo-Canadiens.

Je travaillerai tant à la promotion de nos deux langues officielles qu'à la protection des droits linguistiques des communautés minoritaires. Je veillerai notamment à ce que le gouvernement fédéral respecte ses engagements en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, en particulier ceux qui sont précisés à la partie VII, récemment modifiée. Toutes les institutions fédérales ont désormais l'obligation juridique de prendre des mesures positives pour promouvoir la pleine reconnaissance de l'égalité de statut du français et de l'anglais dans la société canadienne.

À plus long terme, j'aimerais que l'on repense l'enseignement des langues. À mon avis, la façon de faire actuelle se trouve à l'origine des difficultés du gouvernement fédéral à recruter suffisamment de personnes bilingues. L'intérêt pour le bilinguisme est pourtant manifeste : 300 000 jeunes Canadiens et Canadiennes sont inscrits à des programmes d'immersion. Néanmoins, la plupart des universités de langue anglaise traitent le français comme une langue étrangère. Si les écoles de génie disaient à leurs étudiants « Vous n'avez pas besoin d'apprendre à utiliser un ordinateur, vos futurs employeurs vont vous l'enseigner », les entreprises protesteraient immédiatement. Actuellement, le gouvernement fédéral assure la formation linguistique d'un grand nombre de ses employés. Il serait pourtant plus sensé - et moins coûteux pour les contribuables - d'enseigner la langue seconde en bas âge.

Puisque l'éducation est un domaine de compétence provinciale, j'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec tous les intervenants pour faire avancer le dossier de l'enseignement des langues officielles. Je crois pouvoir jouer un rôle de bâtisseur de ponts dans ce domaine et je veux favoriser les partenariats. Je désire amener les Canadiens et les Canadiennes à comprendre les avantages de parler une deuxième langue. C'est cette connaissance d'une deuxième langue qui permet une meilleure compréhension de l'autre communauté linguistique.

J'ai hâte d'engager un dialogue constructif avec tous les Canadiens et toutes les Canadiennes - francophones et anglophones, natifs et nouveaux arrivants - afin de renforcer la dualité linguistique du pays.

La langue française appartient à tous les Canadiens, tout comme la langue anglaise appartient à tous les Canadiens. Elles font partie de notre patrimoine et constituent l'un de nos grands atouts.

Graham Fraser, Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 28 septembre 2006.

Commissariat aux langues officielles

ISSN : 1203-0996

344, rue Slater, 3e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0T8
Téléphone sans frais : 1-877-996-6368 Télécopieur : 613-993-5082
message@ocol-clo.gc.ca www.ocol-clo.gc.ca

Région de l'Atlantique
Tél. : 506-851-7047
1-800-561-7109

Région du Québec
Tél. : 514-283-4996
1-800-363-0628

Région de l'Ontario
Tél. : 416-973-1903
1-800-387-0635

Région du Manitoba et de la Saskatchewan
Tél. : 204-983-2111
1-800-665-8731

Région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut
Tél. : 780-495-3111
1-800-661-3642

Graham Fraser connaît bien le dossier linguistique

Journaliste et auteur renommé, Graham Fraser s'est intéressé, tout au long de sa carrière, à la dualité linguistique.

Né à Ottawa, M. Fraser a également vécu à Toronto, Montréal, Québec et Washington. Il est diplômé de l'Université de Toronto, où il a obtenu un baccalauréat ès arts et une maîtrise en histoire.

Avant sa nomination, M. Fraser était journaliste chargé des affaires nationales au *Toronto Star*. Il a aussi travaillé à la revue *Maclean's* et aux quotidiens la *Montréal Gazette* et le *Globe and Mail*. Il a tenu une chronique hebdomadaire dans *Le Devoir* de 1995 à 2000 et a été un commentateur régulier à l'émission d'affaires publiques de la TFO, *Panorama*.

Il a effectué des reportages dans les deux langues officielles, notamment sur les politiques étrangères et culturelles, les débats constitutionnels ainsi que la politique nationale, provinciale et internationale. Il a également pris la parole sur diverses questions liées aux langues officielles devant des organismes des communautés minoritaires au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, ainsi qu'auprès des organisations nationales de langue minoritaire. Il a donné des conférences sur les politiques linguistiques dans plusieurs universités canadiennes, entre autres à titre de professeur auxiliaire à l'Université Carleton.

M. Fraser est l'auteur de plusieurs livres. Son dernier ouvrage, *Sorry, I Don't Speak French*, publié en mars 2006, a contribué à raviver le débat sur les politiques linguistiques au Canada. Son livre *Le Parti québécois*, qui traite de la politique linguistique du Québec, a été classé parmi les finalistes du Prix littéraire du gouverneur général pour les études et les essais en 1984.

En 1979, il a participé à la création du Centre pour le journalisme d'enquête, précurseur bilingue de l'Association canadienne des journalistes, et il a siégé à son conseil d'administration pendant deux mandats. M. Fraser est le premier récipiendaire du prix Hyman-Solomon, décerné par le Forum des politiques publiques pour souligner l'excellence en journalisme dans le domaine des politiques publiques.

Le bilinguisme et les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver

En 2010, des athlètes du monde entier se réuniront à Vancouver à l'occasion des XXI[e] Jeux olympiques d'hiver. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, suivra de près les préparatifs : « Aux Jeux olympiques d'hiver 2006, à Turin, l'anglais a prédominé; le français a été utilisé seulement lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, même s'il a le statut de langue officielle aux Jeux », a-t-il expliqué au Comité permanent des langues officielles du Sénat. « À Vancouver, il faudra offrir une bien meilleure prestation sur le plan linguistique », de conclure le commissaire.

Déjà, la télédiffusion des Jeux dans les deux langues officielles pose problème. Le réseau CTV détient les droits pour la diffusion en langue anglaise, tandis que les réseaux TQS et RDS se partagent les droits pour le français. Les francophones du pays seront désavantagés de ce fait, car à l'extérieur du Québec, presque seuls les abonnés de la télévision par câble numérique ou par satellite ont accès à TQS et RDS. En outre, CTV consacrera deux fois plus de temps d'antenne aux Jeux que TQS et RDS réunis.

Le commissaire demande aux organisateurs de faire en sorte que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes bénéficient d'une couverture télévisée des Jeux olympiques et d'un commentaire sportif de qualité comparable dans les deux langues officielles.

Entretien avec le nouveau commissaire : son parcours et ses priorités

Récemment, Graham Fraser a rencontré Infoaction pour parler de son parcours et de sa vision de l'avenir. Né à Ottawa, M. Fraser a étudié à Toronto et a travaillé longtemps comme journaliste à Québec. Au cours des années, il a consacré de nombreux écrits aux questions linguistiques. M. Fraser occupe le poste de commissaire aux langues officielles depuis le 17 octobre 2006 et aborde son rôle d'un point de vue bien à lui.

Comment êtes-vous devenu bilingue?

En 1965, tandis que j'étudiais à l'Université de Toronto, une camarade de classe m'a offert la possibilité de travailler à un projet d'archéologie à Fort-Lennox, au Québec. Une vingtaine d'étudiants - la moitié anglophone, l'autre, francophone - prenait part au projet. Je me suis rendu compte que j'étais beaucoup plus fasciné par le Québec et par ce qui s'y passait alors que par l'archéologie. Durant les deux étés suivants, j'ai participé à un projet sur la santé mentale dans un hôpital psychiatrique de l'Est de Montréal. Au cours de ces trois séjours au Québec, j'ai grandement amélioré ma connaissance du français, qui était au départ très limitée. Ce progrès découlait, en grande partie, de mon intérêt pour la société francophone du Québec.

Vous êtes retourné au Québec en 1976 comme journaliste et vous avez plus tard habité pendant sept ans à Québec. Comment décririez-vous l'expérience?

Comme j'avais vécu sept ans à Toronto, j'avais perdu une bonne partie de mes compétences en français. Il y a eu tout un processus de réapprentissage…

Je me rappelle une des premières fois où je suis allé à Québec à l'occasion d'un congrès politique. Je regardais par la fenêtre, vers les collines autour de la ville, et je voyais toutes les maisons aux lumières allumées, je me suis dit : « Tous ces gens-là parlent français! »

Quand je me suis installé à Québec avec ma famille, nous avons vécu une véritable immersion! À l'Assemblée nationale, il n'y a pas de traduction simultanée. Bon nombre des expressions qu'utilisaient les parlementaires m'étaient tout à fait étrangères. Une des expressions que je ne pouvais pas du tout décoder était « en bonne et due forme ». J'entendais « en bonnet du forme ». Évidemment, cela n'avait aucun sens!

Je me suis toujours senti le bienvenu à Québec. Toute la famille a beaucoup apprécié les sept années que nous y avons passé. D'ailleurs, nous nous remémorons avec nostalgie de cette période de notre vie.

En quoi l'expérience de vivre à Québec en tant que membre de la minorité anglophone a-t-elle influencé votre façon de percevoir les minorités linguistiques?

J'ai compris qu'il faut entretenir la vitalité d'une communauté minoritaire. Je crois maintenant qu'il y a une distinction à établir entre les services qui sont essentiels à un voyageur et ceux qui le sont à la vitalité d'une communauté; ce ne sont pas forcément les mêmes. Pour assurer sa vitalité, la communauté doit, par exemple, posséder ses propres institutions et être en mesure de participer pleinement à la vie de la collectivité.

En quoi votre perception du bilinguisme a-t-elle été influencée par le fait de devenir bilingue?

Je crois que l'emploi d'une langue est intimement lié aux relations que nous développons avec des individus. Lorsque les employés de la fonction publique se servent davantage de leurs connaissances en langue seconde au travail, ils voient graduellement leurs rapports avec l'entourage se bonifier. Ce n'est pas parce qu'on a suivi un cours de français qu'on peut immédiatement communiquer efficacement avec ses collègues dans sa langue seconde. C'est un travail de persévérance… c'est en forgeant qu'on devient forgeron!

Il ne faut pas oublier par contre que l'objet de la politique des langues officielles n'est pas d'obliger tout un chacun à apprendre les deux langues. Cette politique a été créée pour deux raisons fondamentales : pour défendre les droits des personnes unilingues en leur assurant des services dans la langue de leur choix et pour protéger les communautés de langue officielle en situation minoritaire soutenant leur développement.

Comment entrevoyez-vous votre mandat?

À court terme, le grand défi, pour le Commissariat et pour moi-même en tant que commissaire, sera de veiller à l'application efficace des modifications récentes apportées à la *Loi sur les langues officielles* concernant le développement des communautés de langue officielle.

Nous vivons actuellement une période d'adaptation, une période qui représente un défi d'une part pour les communautés minoritaires de langue officielle et d'autre

part pour la fonction publique car elles doivent établir un dialogue. Elles doivent définir ensemble les priorités en matière de mesures positives à prendre pour assurer l'épanouissement des communautés de langue officielle.

De plus, les avancées technologiques mènent à des changements importants dans la prestation des services. Nous devons examiner comment ces changements touchent les communautés de langue officielle.

De quelle façon envisagez-vous de contribuer à l'application des modifications à la *Loi sur les langues officielles*?

Je pense pouvoir jouer un rôle important en jetant des ponts entre les communautés de langue officielle, le gouvernement et la fonction publique. Je veux favoriser le dialogue sur les mesures positives à prendre et sensibiliser la fonction publique aux nouvelles responsabilités que la *Loi* lui impose. Je veux également aider les communautés minoritaires à déterminer de façon aussi précise que possible les mesures positives qui peuvent vraiment les aider. Nous sommes au tout début de la réflexion sur ce qu'on entend, dans le pratico-pratique, par « mesures positives », et j'aimerais contribuer au succès du processus.

Y a-t-il un dossier en particulier sur lequel vous vous attarderez?

J'ai déjà cerné une faille dans le paysage linguistique au Canada. Malgré l'engouement soutenu pour l'immersion, les problèmes d'accès à l'enseignement du français persistent. La plupart des universités anglophones (sauf quelques nobles exceptions) continuent de considérer le français comme une langue étrangère et non pas comme une langue canadienne. Résultat : le gouvernement fédéral continue d'avoir de la difficulté à recruter des finissants qui peuvent travailler aisément dans les deux langues officielles.

Quelles sont les conséquences de cette situation au sein de la fonction publique?

Dans les années 1970, on a créé un système « de rattrapage » pour accroître le nombre de fonctionnaires bilingues. À cause d'une certaine faiblesse dans le système d'éducation, ce système « de rattrapage », qui devait être temporaire, est devenu un élément permanent dans le programme de formation des gestionnaires. Obliger des gens de 47 ans, de 52 ans ou de 55 ans à apprendre une deuxième langue s'avère très coûteux : l'apprentissage à l'âge adulte est plus lent; les élèves, souvent bien avancés dans leur carrière, gagnent alors un salaire important et il faut assumer les coûts de leur remplacement.

Que pensez-vous de la formation linguistique des fonctionnaires?

Les établissements qui offrent les programmes d'administration publique au Canada n'ont pas inclus la maîtrise des deux langues officielles parmi les compétences cruciales définissant le leadership. Parce qu'il s'agit bien là du cœur de la question : on parle de l'obligation de la fonction publique d'agir en chef de file en offrant d'excellents services bilingues, en s'assurant que ses employés puissent travailler en français ou en anglais et en servant les ministres dans la langue de leur choix. Je vois mal comment on peut espérer comprendre le Canada dans sa complexité sans comprendre les quatre millions de francophones unilingues du pays.

Quels ont été les succès du gouvernement du Canada en matière de bilinguisme?

Le gouvernement fédéral a réussi à offrir des services dans les deux langues officielles, pas dans tous les cas, ni toujours de façon très élégante, mais il a atteint une bonne part de ses objectifs dans ce domaine.

On compte au pays 300 000 enfants inscrits à des programmes d'immersion. Je trouve encourageant le fait que de plus en plus de Canadiens et de Canadiennes - en particulier chez les jeunes - tiennent pour acquis que la maîtrise des deux langues fait partie de l'identité canadienne. J'ai été ému de voir comment les jeunes médaillés aux Jeux d'hiver de Turin, encore tout haletant après leur épreuve, étaient en mesure de donner des entrevues de façon tout à fait correcte en anglais et en français.

Il y a des exemples de réussite au sein même de l'élite politique du Canada. Le premier ministre Stephen Harper s'exprime avec une précision impeccable dans les deux langues officielles. Il donne le ton et il a fixé la barre très haute pour ce qui est de l'utilisation des langues officielles. Nos deux plus récentes gouverneures générales, Adrienne Clarkson et Michaëlle Jean, viennent de communautés immigrantes. Elles sont arrivées au Canada très jeunes et se sont d'abord intégrées à une communauté linguistique. Elles ont décidé par la suite d'apprendre l'autre langue officielle afin de participer pleinement à la vie du pays. Leur exemple porte un message très puissant : la diversité culturelle ne nuit en rien à la dualité linguistique, au contraire, elle la complète et l'enrichit.

Il existe encore des problèmes, mais nous pouvons être fiers des progrès accomplis dans de nombreux domaines. Je sais que je peux me fier à l'engagement des institutions fédérales de faire davantage à l'avenir. Je sais aussi qu'en faisant rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la *Loi*, je peux compter sur le soutien actif des membres des comités des langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes.

Quels sont les défis que doit relever la fonction publique dans le domaine des langues officielles?

En priorité, c'est de s'assurer de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la *Loi* concernant le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Évidemment, il ne faudrait pas pour autant négliger de respecter les parties IV et V qui portent sur la prestation des services bilingues et le droit d'utiliser les deux langues officielles au travail. Sur le plan humain, je pense que le défi sera de créer un milieu de travail où chaque employé sait qu'il peut utiliser la langue officielle de son choix et être compris, de créer un environnement où chacun possède les qualifications requises pour remplir les fonctions, lorsque des critères linguistiques s'appliquent.

Je pense que le mot clé est « respect ». Le défi pour la fonction publique, c'est d'établir un climat de travail sain qui témoigne de son respect pour les langues officielles.

Je soupçonne que, très souvent, les gens choisissent de porter plainte au Commissariat parce qu'ils se sentent méprisés et qu'ils veulent se faire respecter. Selon moi, le plus grand défi pour la fonction publique sera de faire en sorte que tant les citoyens et les citoyennes que les employés soient respectés sur le plan linguistique.

J'ai hâte également d'en savoir un peu plus sur l'enseignement des langues aux fonctionnaires. J'espère pouvoir faire en sorte que le dossier de la langue au sein de la fonction publique devienne une question axée sur la communication avec le public, c'est-à-dire sur la possibilité réelle d'offrir des services dans les deux langues, plutôt qu'un simple examen à réussir.

Comment faire en sorte que les gens perçoivent comme normal l'apprentissage d'une deuxième langue? Est-ce que cela fait partie de votre rôle?

Oui, tout à fait. J'ai évoqué, dans mes allocutions, mes fonctions de porte-étendard et d'aiguillon, mais j'aurais tout aussi bien pu parler des rôles complémentaires de « promotion » et de « protection ».

Parlons de la promotion. Je crois qu'un rôle essentiel du Commissariat consiste à faire comprendre aux Canadiens et aux Canadiennes que la maîtrise des deux langues officielles est un atout important. Nous possédons deux cultures très riches et dynamiques : nous réalisons des films qui récoltent des nominations aux Oscars et nos auteurs remportent des prix littéraires internationaux. Deux romans québécois ont été mis en nomination récemment pour le prix Giller.

De part et d'autre chez les communautés linguistiques, on reconnaît de plus en plus qu'il se passe des choses intéressantes dans l'autre communauté. À un point tel, d'ailleurs, que je n'arrive pas à saisir comment quelqu'un qui ne parle pas les deux langues puisse prétendre comprendre tout à fait le pays. Il y a simplement trop de richesses culturelles au sein des deux communautés pour qu'on puisse affirmer posséder une certaine connaissance du dialogue national si une moitié nous échappe.

Qu'est-ce qui nuit à l'apprentissage d'une deuxième langue?

En 1967, Pierre Trudeau, alors ministre de la Justice, a déclaré qu'il y avait deux composantes fondamentales aux droits linguistiques : le droit d'apprendre et le droit d'utiliser. Toute notre conception des droits linguistiques repose sur ces deux piliers et le système érigé depuis 40 ans se résume à ces deux droits.

Je crois que le désir d'apprendre une deuxième langue est bien réel. La demande pour les programmes d'immersion en est la preuve. Le problème découle du fait qu'il y a d'importantes failles dans le système. En gros, notre niveau de bilinguisme collectif, fruit d'une myriade de décisions individuelles, repose sur les épaules de jeunes de 14 ans, qui doivent décider au secondaire quels cours de langue seconde prendre et quels cours abandonner - dans la mesure, évidemment, où les cours sont offerts. Ils ne le sont pas toujours.

Je crois que nous devons faire en sorte que les gens prennent conscience que ces choix sont importants pour leur avenir et pour celui du Canada.

M. Fraser possède une vision claire de ce que représente la dualité linguistique comme valeur fondamentale du Canada et de la place qu'occupent les communautés francophones et acadienne comme reflet de cette valeur.

Jean-Guy Rioux, *L'Express*, septembre 2006
Président, Fédération des communautés francophones et acadienne.

À l'écoute des communautés de langue officielle

Rencontre du Comité exécutif du Réseau communautaire de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone, Montréal, novembre 2006.
De gauche à droite : John Buck, JoAnn Fandrich, Eva Ludvig, Graham Fraser, Elizabeth Kater et Ivan Harding

Au cours des semaines qui ont suivi son entrée en fonction, Graham Fraser a entrepris une tournée afin de rencontrer les représentants de diverses organisations, notamment des universités, du comité organisateur des Jeux olympiques de 2010 et des communautés de langue officielle. Il s'est donc arrêté à Vancouver, à Toronto, à Montréal, à Halifax et à Charlottetown. Sa mission : ouvrir le dialogue et prendre connaissance des besoins des communautés.

M. Fraser veut, entre autre, travailler en étroite collaboration avec ces communautés. Il veut répondre à leurs préoccupations et veiller à la mise en œuvre des modifications apportées à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Il existe à la fois des problèmes communs et des situations particulières qui varient d'une province à l'autre. « C'est en travaillant ensemble qu'on trouvera des solutions taillées sur mesure », a-t-il dit.

Changements démographiques

Les francophones des provinces de l'Atlantique et du Nord de l'Ontario ainsi que les anglophones du Québec sont confrontés à l'exode des jeunes en quête d'emplois. Ces derniers se déplacent vers l'Ouest canadien et les grands centres urbains. Ces départs menacent la vitalité des communautés qu'ils quittent. En outre, il faut assurer une meilleure intégration des nouveaux immigrants francophones, en particulier dans les zones urbaines de l'Ontario.

Compressions budgétaires

L'éducation, les services à la petite enfance, la santé et l'accès à des services dans leur langue sont au cœur des préoccupations. Les communautés ont fait part au commissaire de leurs inquiétudes concernant les compressions budgétaires du gouvernement fédéral dans les programmes visant les femmes, les jeunes et l'alphabétisation ainsi que le Programme de contestation judiciaire. Le Commissariat aux langues officielles a amorcé une enquête à ce sujet.

Il a d'ailleurs reçu plus d'une centaine de plaintes au sujet de l'abolition du Programme de contestation judiciaire et M. Fraser a l'intention d'être très vigilant dans l'exercice de son rôle d'ombudsman : « Ce dossier est prioritaire pour moi et pour mon équipe », a-t-il déclaré.

L'éducation : un enjeu majeur

Les communautés de langue officielle doivent toutes relever des défis semblables dans le domaine de l'éducation, car les écoles sont essentielles à leur vitalité. Il leur faut trouver des solutions aux problèmes que constituent l'intégration des élèves provenant de familles mixtes (anglophones/francophones) ou de familles immigrantes, la fermeture d'écoles, l'insuffisance ou la désuétude de certaines infrastructures scolaires et la pleine participation des ayants droit.

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec constitue un excellent exemple de prise en charge communautaire. Elle a réuni, au sein d'un conseil consultatif, des intervenants pour examiner les enjeux, formuler des recommandations et établir un dialogue entre la majorité linguistique et la communauté minoritaire. Ce conseil a publié son rapport en octobre 2006. « J'approuve les recommandations du conseil consultatif concernant l'importance de reconnaître les écoles comme des ressources communautaires et de trouver des façons de jeter des ponts entre les communautés francophones et anglophones au Québec afin de dégager les avantages mutuels », a dit M. Fraser. Il a ajouté que la multiplication des liens et des échanges contribuera grandement à la promotion de la dualité linguistique du Canada : « Les échanges linguistiques et culturels entre élèves et enseignants d'écoles françaises et anglaises sont d'excellentes occasions à la fois d'apprendre la seconde langue officielle et de découvrir une culture différente. Je veux favoriser les communications et les échanges entre les majorités et les minorités linguistiques partout au Canada. »

La mise en œuvre de la partie VII : parvenir à des résultats concrets

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui a récemment été modifiée et enrichie, est un outil formidable pour appuyer les communautés de langue officielle du Canada. Cependant, sa mise en œuvre exige une grande ouverture d'esprit et une volonté de changement. Il faut d'abord que les communautés ainsi que les ministères et les agences du gouvernement fédéral comprennent bien les modifications qui ont été apportées à la *Loi*. Ensuite, l'appareil fédéral et les communautés de langue officielle doivent établir des partenariats fondés sur la compréhension des particularités de chacune des communautés.

Le Programme d'accès communautaire d'Industrie Canada constitue un bon exemple. Il fournit aux Canadiens et aux Canadiennes un accès abordable à Internet dans des endroits comme les écoles, les centres communautaires et les bibliothèques. Il y a quelques années, Industrie Canada a modifié les critères de sélection pour permettre aux communautés de langue officielle d'avoir un meilleur accès à Internet dans leur langue. On dénombre aujourd'hui plus de 100 réseaux desservant la majorité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. (Voir le site, cap.ic.gc.ca/pub/index.html?iin.lang=fr)

Il s'agit d'un exemple bien concret des bienfaits qui découlent de la mise en œuvre efficace des modifications de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. La partie VII précise l'engagement du gouvernement du Canada à s'assurer que le français et l'anglais ont un statut égal dans la société canadienne et que les communautés francophones et anglophones au pays peuvent se développer et s'épanouir. À la suite des modifications adoptées en novembre 2005 – lesquelles ont reçu l'appui des députés conservateurs, libéraux et néo-démocrates – toutes les institutions fédérales ont maintenant l'obligation juridique de prendre des mesures positives pour respecter cet engagement.

Chaque institution doit établir, en fonction de son mandat, quelles « mesures positives » prendre. Toutefois, les mesures adoptées doivent être proactives et systématiques. Elles doivent viser des résultats concrets et mesurables, et répondre aux besoins particuliers des communautés. Les mesures établies devront aussi contribuer à renforcer les institutions sociales et communautaires qui se trouvent au cœur du quotidien, comme les écoles, les établissements de santé, les centres d'aide aux entreprises et les centres culturels, etc.

Le Commissariat a consulté les communautés, les hauts fonctionnaires et les leaders politiques afin de mieux cerner le concept de « mesure positive ». Les possibilités sont nombreuses. Par exemple, en 2004, pour marquer le 400e anniversaire de l'arrivée des colons français au Canada, Parcs Canada a établi, dans le cadre de son programme scolaire, un plan de cours pour les élèves du niveau secondaire qui leur a permis d'approfondir leurs connaissances historiques sur la présence du français au pays.

Libellé des changements législatifs à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en caractères gras

41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

(3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

77. (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V, **ou VII**, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.

Les modifications à la partie VII donnent aussi aux communautés de langue officielle la possibilité de recourir aux tribunaux si leurs droits ne sont pas respectés. « Nous accueillons favorablement l'adoption de ces mesures », de déclarer M. Martin Murphy, président du Quebec Community Groups Network. Il a toutefois ajouté qu'il espère que le gouvernement du Canada respectera sa propre loi et que les communautés de langue officielle n'auront jamais à recourir aux tribunaux pour faire valoir leurs droits.

Graham Fraser tient à ce que le gouvernement respecte les dispositions de la *Loi sur les langues officielles*, en particulier les engagements précisés dans la partie VII : « Une de mes priorités sera d'assurer l'efficacité de la *Loi*. » Il précise que chaque initiative du gouvernement fédéral doit désormais tenir compte des intérêts des communautés de langue officielle. Les bonnes intentions ne suffisent plus : il faut maintenant des résultats concrets. « En tant que commissaire, je favoriserai l'adoption d'une approche constructive dans les relations avec les institutions fédérales. Je souhaite qu'elles comprennent leurs obligations et qu'elles acquièrent le réflexe de la partie VII, à savoir l'intégration de mesures positives dans leurs politiques et leurs programmes », a-t-il expliqué.

Ayant vécu sept ans à Québec, où il faisait partie de la minorité anglophone, M. Fraser est conscient des besoins d'une communauté de langue officielle pour conserver sa vitalité. « Le plus souvent, on a vraiment besoin de services dans sa langue quand on éprouve des difficultés. Au quotidien, on finit par se débrouiller, car les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont forcément un peu bilingues. Par contre, au moment d'une crise (par exemple, un problème de santé ou des procédures judiciaires), on devient vulnérable, et c'est alors qu'on a besoin d'être servi dans sa langue. Nous reconnaissons, a-t-il ajouté, que les communautés de langue officielle travaillent fort pour créer les institutions et l'environnement dont elles ont besoin pour assurer leur vitalité; les institutions fédérales doivent travailler en étroite collaboration avec elles et contribuer activement à leur développement. »

Les communautés cherchent également à travailler en partenariat avec les institutions et M. Fraser veut favoriser la communication entre les parties prenantes. Selon le commissaire, il faudra changer la façon de penser et la façon de faire : « Nous traversons actuellement une période d'adaptation. C'est un défi tant pour les communautés de langue officielle que pour la fonction publique, car elles doivent s'employer à définir les priorités et à établir un dialogue sur les mesures positives à prendre pour favoriser l'épanouissement des communautés. »

La nomination de Graham Fraser est un choix judicieux et bien éclairé. En français, M. Fraser est éloquent. Il a vécu au Québec pendant de nombreuses années et il est personnellement convaincu de l'avantage indéniable de pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles du pays. Loin de lui l'idée de forcer les Canadiens à devenir bilingues. La contrainte n'est pas son arme, c'est la persuasion qu'il compte utiliser. (...) Sa perspective sur la dynamique socioculturelle au pays, sa capacité d'analyse et sa facilité d'expression nous laissent entrevoir des rapports bien documentés, éloquents et, à défaut d'être percutants, fort probablement très pertinents.

Jean Saint-Cyr, *L'Acadie nouvelle*, octobre 2006.

Saluant la nomination du commissaire, le président du Quebec Community Groups Network, Martin Murphy, a déclaré qu'il espérait travailler avec lui pour répondre à plusieurs préoccupations de la communauté anglophone du Québec, dont notamment les rumeurs concernant l'abolition du programme fédéral de contestation judiciaire et le dossier de l'accès à la justice en anglais.

The Gazette, 14 septembre 2006.

Un attachement profond à l'égard de la dualité linguistique

On le sait, une forte majorité de la population appuie les principes de base de la dualité linguistique au Canada, et ce, depuis des décennies. Cet appui est-il le reflet d'un intérêt superficiel pour le caractère bilingue du pays ou la manifestation d'un attachement profond à son égard? Une enquête d'opinion publique, publiée par le Commissariat aux langues officielles en septembre 2006, semble indiquer que les Canadiens et les Canadiennes tiennent vraiment aux deux langues officielles.

Une forte majorité des répondants au sondage (72 p. 100) se sont dits en faveur du bilinguisme au Canada. Il s'agit d'une augmentation marquée par rapport au résultat obtenu pour la même question au cours des années précédentes.

Des questions plus pointues, qui obligeaient les répondants à préciser leur engagement, ont permis d'obtenir des données très significatives. Non seulement les répondants ont-ils témoigné d'un désir d'apprendre l'autre langue officielle si plus d'occasions étaient offertes, mais ils sont également d'accord pour que davantage de ressources financières soient consacrées à l'éducation dans la langue de la minorité linguistique pour en améliorer la qualité.

Questions posées aux répondants (échantillon)

Accepteraient que l'on augmente le financement accordé aux écoles de la minorité linguistique pour qu'elles puissent offrir la même qualité d'enseignement que celles de la majorité.	**77 %**
Seraient plus susceptibles de suivre des cours dans la deuxième langue officielle si ceux-ci étaient plus faciles d'accès.	**62 %**
Sont en faveur du bilinguisme dans leur province.	**70 %**
Les gens qui parlent français et anglais ont de meilleures chances de se trouver un bon emploi.	**84 %**
L'apprentissage d'une deuxième langue est l'une des choses les plus enrichissantes que l'on puisse faire pour soi-même.	**84 %**
Les deux langues officielles font du Canada un pays plus accueillant pour les immigrants.	**73 %**
La dualité linguistique est l'une des choses qui définit réellement ce que c'est d'être Canadien.	**69 %**

L'évolution de l'opinion publique au sujet des langues officielles au Canada, Decima Reasearch, septembre 2006.

Si vos enfants devaient apprendre une autre langue, laquelle serait la plus importante à connaître pour eux?

Colombie-Britannique	Français : 44 % Chinois : 13 % Espagnol : 7 %
Alberta	Français : 57 % Espagnol : 15 % Chinois : 6 %
Manitoba et Saskatchewan	Français : 64 % Espagnol : 6 % Chinois : 5 %
Ontario	Français : 71 % Chinois : 7 % Espagnol : 5 %
Québec	Anglais : 88 % Espagnol : 7 %
Atlantique	Français : 90 % Anglais : 3 %

L'évolution de l'opinion publique au sujet des langues officielles au Canada, Decima Reasearch, septembre 2006.

Les langues officielles avant tout

Compte tenu de la diversité croissante de la population canadienne, on pourrait croire que les Canadiens et les Canadiennes s'intéressent à une grande variété de cultures et à différentes langues, autres que le français et l'anglais. C'est effectivement le cas, mais l'apprentissage des deux langues officielles reste une priorité.

Les avantages d'être bilingue

Pour bien des Canadiens et des Canadiennes, le fait d'être bilingue ouvre des portes sur le plan professionnel. Ils sont cependant nombreux à reconnaître que la connaissance des deux langues officielles enrichit leur vie d'autres façons.

La méthodologie

Au nom du Commissariat aux langues officielles, Decima Research a ajouté neuf questions à son sondage téléphonique mené entre le 2 et le 13 février 2006 auprès de 2000 Canadiens et Canadiennes de 18 ans et plus.

Un échantillon de 2 000 personnes fournit des résultats exacts à plus ou moins 2,2 %, 19 fois sur 20. Le sous-échantillon de 1 000 personnes comporte une marge d'erreur de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20. Plus le sous-échantillon est petit, plus la marge d'erreur est grande.

Pour plus d'information, visiter notre site Web
www.ocol-clo.gc.ca/archives/op_ap/stat/epon_f.htm

>> Consultez prochainement le **site Web du Commissariat aux langues officielles**! Nous sommes en train de le remanier afin qu'il présente une image dynamique des langues officielles au pays. En modernisant et en actualisant notre site, nous souhaitons créer un outil de référence en matière de langues officielles et de dualité linguistique.

Nous apprécions vos commentaires et vos suggestions. N'hésitez pas à nous faire part de liens intéressants que nous pourrions inclure dans notre site. Communiquez avec nous à **webmaster-webmestre@ocol-clo.gc.ca**.

Les obligations linguistiques d'Air Canada

À la suite de la restructuration d'Air Canada complétée en 2004, le gouvernement fédéral a présenté en octobre dernier un projet de loi visant à faire appliquer la *Loi sur les langues officielles* aux anciennes divisions internes d'Air Canada afin d'assurer le maintien des droits linguistiques des voyageurs et des employés de la compagnie aérienne.

À première vue, le projet de loi C-29 répond aux préoccupations déjà exprimées par le Commissariat aux langues officielles. Le nouveau commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, note avec satisfaction que les modifications proposées au projet de loi permettront de déterminer plus facilement quelles entités seront tenues de respecter la *Loi sur les langues officielles*.

Néanmoins, lors d'une présentation au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, le commissaire s'est montré préoccupé du fait que l'entreprise Jazz n'aura pas d'obligations linguistiques envers ses employés – bien qu'elle soit tenue de respecter les droits linguistiques du public voyageur. Pourtant, depuis la restructuration, Jazz assure un nombre croissant de trajets qui relevaient auparavant d'Air Canada. De plus, de nombreux employés d'Air Canada travaillent maintenant pour Jazz, ce qui permet à la compagnie d'offrir ces nouveaux trajets.

« Air Canada est aujourd'hui une société privée, mais il ne faut pas oublier qu'elle a été créée grâce aux deniers publics, et les citoyens et citoyennes nourrissent de grandes attentes à son égard », a-t-il expliqué.

« Air Canada est un symbole canadien. Elle doit donc être le reflet de son public, notamment sur le plan de la dualité linguistique, cette composante essentielle de notre identité. D'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, nous continuerons d'instruire les plaintes sur la qualité des services bilingues comme avant. D'ailleurs, Air Canada collabore avec le Commissariat dans cette démarche. »

Le Canada compte quatre millions de francophones unilingues. Quelqu'un doit pouvoir communiquer avec eux afin qu'ils sentent que le gouvernement fédéral leur offre des services aussi efficaces et adéquats que ceux dont profitent les vingt millions de Canadiens anglophones unilingues. La Loi n'existe pas pour forcer tout le monde à apprendre une deuxième langue. Elle existe pour qu'on n'ait pas à apprendre l'autre langue officielle pour être Canadien ou Canadienne. Je crois que les gens comprennent mal cette distinction. Il s'agit de protéger le droit des individus à recevoir les services de leur gouvernement en français ou en anglais.

Graham Fraser, *Sounds Like Canada* (CBC-Radio), 24 octobre, 2006.